

BURKINA FASO

SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA (SONABEL)

**PROJET YELEEN DE DEVELOPPEMENT DE CENTRALES SOLAIRES
PHOTOVOLTAIQUES ET DE RENFORCEMENT DU SYSTEME ELECTRIQUE
NATIONAL**

**RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'INGENIEUR-CONSEIL POUR LA SUPERVISION
ET LE CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES RESEAUX
ELECTRIQUES DE DISTRIBUTION MT/BT**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES DE CONSULTANTS)**

AMI N°005/2021/DMP/SONABEL du 12 JUILLET 2021

Secteur : ENERGIE

Prêt BAD N°2000200004652

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés qui a été publié le 30 décembre 2019 sur *UNDB Online* (sous la référence AfDB-P449213-12/19) et sur le site web de la Banque Africaine de Développement (www.afdb.org).

Le Gouvernement du Burkina Faso a reçu un prêt de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût des paiements au titre du **Projet Yeleen de développement de centrales solaires et de renforcement du système électrique national**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les services de consultant pour la réalisation des prestations de supervision et de contrôle des travaux de construction des réseaux électriques de distribution de Moyenne Tension (MT) et Basse Tension (BT) .

Les services prévus au titre de ce contrat concernent **la supervision et le contrôle des travaux de construction des réseaux MT/BT de densification dans une soixantaine de localités réparties dans les différentes régions du Burkina Faso pour une durée de vingt-quatre (24) mois.**

Le Directeur Général de la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) invite, par le présent avis, les bureaux d'études intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. A cet effet, ils doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Le dossier de manifestation d'intérêt devra comporter les documents suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée par le représentant habilité de la firme et adressée à Monsieur le Directeur Général de la SONABEL ;
- La présentation de la firme, ses domaines de compétences, ses références de missions similaires, son effectif ainsi qu'une copie de son registre de commerce ou de ses statuts ;

- Un tableau spécifique de présentation des références de missions similaires faisant ressortir pour chaque mission les informations minimum suivantes : (i) l'intitulé de la mission ; (ii) le nom, l'adresse et les contacts du client ; (iii) la description sommaire de la mission et des services réalisés ; (iv) le pays de réalisation de la mission ; (v) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission, (vi) le montant du contrat, (vii) la liste des experts-clés ayant réalisé la mission, et toute autre information pertinente sur la mission réalisée ;
- Les attestations de bonne exécution ou des certificats attestant la bonne fin des prestations.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement** », édition Octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

La liste restreinte des Consultants qualifiés pour la mission sera établie sur la base du nombre de références de missions similaires. **Il est à noter que l'intérêt manifesté par une firme n'implique aucune obligation de la part du Projet de l'inclure dans la liste restreinte.**

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : *8 heures à 12 heures et de 13 heures à 15 heures* au **Département des Marchés de la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL)**, 55 avenue de la Nation, 3ème étage, 01 BP 54 Ouagadougou 01 – Burkina Faso.

Les expressions d'intérêt rédigées en langue française doivent être déposées ou envoyées par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **15 septembre 2021 à 9 heures 00 minute (heure locale)** et porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêt pour supervision et le contrôle des travaux de construction des réseaux électriques de distribution MT/BT** ».

Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL),
55 avenue de la Nation, 3ème étage
01 BP 54 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Tél : (+226) 25 30 61 00/02
E-mail : blandine.kabore@sonabel.bf; reinsal1@yahoo.fr

Le Directeur Général

Baba Ahmed COULIBALY
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon